

## I RAPPORT ANNUEL 2004



ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE

## La Mission de l'OMPI

Promouvoir par la coopération internationale la création, la diffusion, l'utilisation et la protection des œuvres de l'esprit, pour le progrès économique, culturel et social de l'humanité tout entière.

## ■ TABLE DES MATIÈRES ■

- 2** Message du Directeur général
- 4** Propriété intellectuelle pour le développement économique
- 10** Élaboration des droits et normes de propriété intellectuelle
- 16** Enregistrement international et services juridiques
- 22** Communication avec le public
- 26** Budget, ressources et dépenses
- 28** Membres et nouvelles adhésions

# M E S S A G E D U D I R E C T E U R G É N É R A L



L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle a régulièrement avancé tout au long de l'année 2004 dans la mise en œuvre de ses nombreux programmes destinés à promouvoir l'utilisation et la protection de la propriété intellectuelle. Le présent rapport donne une vue d'ensemble du travail accompli durant cette année, l'accent étant mis sur nos quatre principaux domaines d'activités : la promotion de la propriété intellectuelle comme instrument de croissance économique; le développement progressif des lois et normes internationales; l'administration des systèmes d'enregistrements mondiaux; et la communication avec le public.

En 2004, l'Organisation a continué d'accorder un rang de priorité élevé à la promotion d'une utilisation judicieusement équilibrée de la propriété intellectuelle comme moyen de stimuler le développement économique. À la demande des États membres, nous nous sommes particulièrement employés dans ce domaine à collaborer avec les pays en développement pour intégrer davantage la propriété intellectuelle dans la politique des pouvoirs publics, valoriser les ressources humaines, renforcer les institutions de propriété intellectuelle, et promouvoir une utilisation plus efficace des instruments de propriété intellectuelle entre les entreprises et les instituts de recherche. À ces fins, l'OMPI a assuré une formation spécialisée, effectué des audits de propriété intellectuelle et des missions consultatives, et fourni une assistance technique et des documents de référence adaptés aux divers besoins de ces pays.

La demande de système d'enregistrement international et de services juridiques administrés par l'OMPI a continué à augmenter. Le PCT, le système de Madrid et le Centre d'arbitrage et de médiation ont tous enregistré une progression exceptionnelle de leur nombre d'utilisateurs, seul le système de La Haye ayant vu leur nombre diminuer. L'année a commencé par une forte augmentation du nombre d'utilisateurs du système de Madrid, suite à l'adhésion des États-Unis fin 2003. Elle s'est terminée par la millionième demande auprès du PCT, ce qui signifie un million de nouvelles solutions et de progrès technologiques, chacun étant documenté et rendu public pour stimuler encore davantage l'innovation. C'est là une réussite dont l'OMPI et ses États membres ont tout lieu d'être fiers.

Les organes décisionnels de l'OMPI chargés de l'élaboration des lois et normes internationales en matière de propriété intellectuelle ont conservé leur mandat pendant toute l'année. L'Assemblée générale a approuvé la tenue d'une conférence diplomatique pour adopter la révision du traité sur le Droit des marques. Les délibérations du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes concernant un nouveau projet proposé pour protéger les droits des organismes de radiodiffusion ont suscité un vif intérêt, dans la mesure où l'OMPI s'est efforcée de concilier les divers points de vue exprimés par les membres et les parties prenantes. Le Comité permanent du droit des brevets a continué à examiner des dispositions précises du projet de traité sur le droit matériel des brevets. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a commencé à travailler sur des projets et des dispositions juridiques internationales énonçant les objectifs et principes relatifs à une éventuelle protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.

La communication avec le public – qui consiste à faire mieux comprendre les avantages de la propriété intellectuelle – est un élément indissociable de l'action de l'OMPI sous tous ses aspects. L'Organisation a entrepris un grand nombre d'activités nouvelles en 2004, adressant des messages d'une importance capitale à des publics bien déterminés, et collaborant également avec des pays membres et des organisations partenaires pour faire connaître l'histoire de la propriété intellectuelle à un public plus large. L'OMPI a produit des matériels de référence pratiques pour les petites et moyennes entreprises et des universités des pays en développement, créé des centres d'information sur la propriété intellectuelle, organisé des séminaires pour familiariser les décideurs et les utilisateurs avec le fonctionnement du système de propriété intellectuelle, et obtenu que la presse internationale couvre davantage nos activités. Nous commençons à voir notre action porter ses fruits : des écoliers chinois aux artisans maoris de Nouvelle-Zélande en passant par les planteurs de café jamaïcains, on peut observer une sensibilisation accrue à la propriété intellectuelle.

Tout au long de cette année, nos activités ont été menées dans le contexte global d'un intérêt plus marqué – de la part de tous les secteurs de la société – pour la portée et l'application du système de la propriété intellectuelle. Cet intérêt se traduit par un débat plus vif, qui est bénéfique au système. Il contribue à porter les questions de propriété intellectuelle au premier plan de l'attention des décideurs. Il stimule la réflexion au sein du grand public sur des questions allant du piratage aux brevets et aux ressources génétiques. Il nous aide à déterminer ce qui donne les meilleurs résultats et ce qui peut être amélioré. Je me félicite du fait que les États membres, les utilisateurs du système la propriété intellectuelle et la société civile font de plus en plus appel à l'OMPI pour fournir un lieu de débat ainsi que des compétences pour examiner les aspects juridiques, techniques et politiques complexes de la propriété intellectuelle au XXI<sup>e</sup> siècle. Notre rôle à cet égard est crucial : il s'agit de faire plus largement comprendre comment le système de la propriété intellectuelle peut bénéficier à tous les peuples et à toutes les nations.

Toute cette année, le Secrétariat de l'OMPI a systématiquement recherché les gains d'efficacité. Les membres du personnel de l'OMPI ont fait face avec professionnalisme et détermination. Je félicite chaleureusement chacun d'entre eux, à tous les niveaux et dans chaque service de l'Organisation, pour les efforts consentis inlassablement, et sans lesquels l'OMPI ne pourrait accomplir sa mission.



**Kamil Idris**

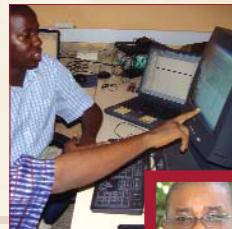
# LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4



*“Le talent est également réparti partout dans le monde. [Nous devons] accroître les possibilités pour les personnes de talent de produire des solutions là où des problèmes sont endémiques.”*

**Dr Manuel Patarroyo,**  
de l’Institut d’immunologie  
de la Fondation Colombia,  
participe à un projet de création  
de réseaux de recherche-  
développement avec service  
commun de propriété  
intellectuelle dans le domaine  
de la santé.



*“L’expérience de l’Occident et des pays émergents en matière industrielle montre que la seule voie d’avenir est de mettre la propriété intellectuelle au service du développement.”*

**Herman Chinery-Hesse**  
dont la société indépendante qui  
produit des logiciels au Ghana  
concurrence avec succès des  
multinationales connues.



*“Si des gens copient votre œuvre pour des raisons commerciales, ils diminuent vos ressources vitales et vous privent des moyens qui vous permettraient de continuer à créer.”*

**Sadika Kamoon** artiste  
verrière tunisienne, en  
portrait dans la série vidéo  
“Créative Planète” de l’OMPI.

Encourager l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les pays en développement comme un outil de développement a été une priorité absolue en 2004, conformément aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Les activités de l'OMPI dans ce domaine ont été engagées en réponse aux nombreuses demandes des États membres. Divers programmes ont été conçus en fonction de situations évolutives, et des grandes différences de besoins, de capacités et de sensibilité existant entre les pays, pour faire en sorte que les intérêts nationaux en matière de développement soient dûment pris en compte. Les programmes ont fait le plus possible appel aux compétences locales et régionales, et donné lieu à une évaluation constante. Une assistance technique a été fournie sous diverses formes : programmes de formation pour les praticiens et les utilisateurs, séminaires et colloques, ateliers d'experts, missions consultatives, documents de référence fournis aux décideurs et aux utilisateurs. Ce travail s'est appuyé pour une grande part sur des audits de la propriété intellectuelle et des études.

Aux assemblées annuelles d'octobre, les États membres sont convenus que l'OMPI convoquerait en 2005 des réunions intersessions et intergouvernementales, et qu'elle accueillerait un colloque international pour examiner l'aspect de l'action de l'OMPI relatif au développement.

Quelque 12 000 personnes provenant de 124 pays en développement et de pays moins avancés ont participé aux activités de l'OMPI en 2004, portant essentiellement sur quatre domaines clés :

- Renforcement des capacités humaines. Les activités dans ce domaine ont consisté à former des administrateurs de la propriété intellectuelle, des hauts fonctionnaires chargés de l'application des droits de la propriété intellectuelle et des responsables locaux des brevets, ainsi qu'à dispenser au personnel des instituts de recherche et des petites entreprises une formation spécialisée liée au transfert de technologie. Grâce à ses divers programmes d'enseignement à distance, l'Académie mondiale de l'OMPI a, en 2004, dispensé des cours à 10 000 personnes, dont 87% provenaient de pays en développement et en transition. Des responsables de la propriété intellectuelle de 83 pays en développement et pays en transition vers une économie de marché ont bénéficié d'une formation professionnelle de l'Académie en matière de propriété intellectuelle. Par ailleurs, 10 sessions du programme sur l'élaboration des politiques ont été dispensées à un total de 800 hauts fonctionnaires, professeurs d'universités et magistrats de plus de 40 pays.
- Renforcement institutionnel. Dans ce domaine, on s'est employé à améliorer l'efficacité administrative des offices de propriété intellectuelle, à contribuer à la mise à jour de la législation nationale, et à donner des conseils sur la mise en place de la politique, de la législation et de l'administration de la propriété intellectuelle. L'OMPI a mis au point un outil d'audit pour aider les gouvernements à déterminer quels éléments de leur infrastructure nationale de propriété intellectuelle devraient être renforcés. Des experts en technologie de l'information de l'OMPI ont installé un logiciel d'automatisation dans les offices de propriété intellectuelle de 24 pays en développement, et ont procédé à une estimation des besoins de 21 autres.
- Politiques des pouvoirs publics. Un rang de priorité élevé a été accordé aux questions de propriété intellectuelle relatives aux politiques de santé publique, à l'accès à l'information et au savoir, et aux possibilités de bénéficier des flexibilités ménagées par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, et par les autres traités internationaux relatifs à la propriété intellectuelle. Quarante-quatre pays en développement et pays moins avancés ont demandé à l'OMPI des conseils juridiques portant essentiellement sur l'application de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Des solutions juridiques novatrices ont été trouvées à la suite de consultations étroites pour déterminer les besoins des pays en question.
- Action en faveur des entreprises. Les travaux dans ce domaine ont visé essentiellement à optimiser l'utilisation de la propriété intellectuelle par les entreprises pour créer des emplois et générer des recettes. Ils ont été axés plus particulièrement sur les petites et moyennes entreprises.

On trouvera ci-après une liste des diverses activités menées par l'OMPI dans les pays en développement.

Dans la région **Afrique**, l'OMPI s'est employée à évaluer la situation en matière de propriété intellectuelle dans 10 pays pour aider leurs gouvernements à formuler des **stratégies nationales de propriété intellectuelle** appropriées. Cette tâche a été menée en collaboration étroite avec le Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). On a commencé à évaluer les avantages économiques du système de propriété intellectuelle au Ghana, au Kenya, en Afrique du Sud et en Tanzanie.

L'OMPI a poursuivi son dialogue avec les décideurs de pays africains, par exemple à la Conférence des ministres de la santé organisée par l'*Organisation africaine de la propriété intellectuelle* (OAPI) à Yaoundé, où ont été examinées les questions de **politique publique** concernant la **santé** et la propriété intellectuelle. Par ailleurs, un groupe de pays d'Afrique francophone a sollicité l'assistance de l'OMPI pour mettre en place les structures nécessaires à l'exploitation des **indications géographiques** comme moyen de promouvoir les produits locaux. L'OMPI a travaillé en partenariat avec des institutions régionales telles que la Commission africaine et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD ou NOPADA), pour mieux harmoniser les objectifs généraux de développement économique.

#### Transfert de technologie - réseaux de R-D avec centre commun de P.I.

À l'intention des universités et instituts de recherche en tant que principales sources de technologies nouvelles, l'OMPI a poursuivi dans les pays en développement des activités de vulgarisation et de formation technique visant à créer des actifs de propriété intellectuelle et à accorder des licences à partir des résultats de recherches.



Un nouveau projet a été lancé en septembre 2004 pour étudier la façon dont les réseaux de R&D dotés de centres communs de compétences en matière de propriété intellectuelle peuvent aider les instituts de recherche des pays en développement à tirer un meilleur parti économique de leurs recherches. L'OMPI a coordonné le projet, financé par des établissements universitaires suisses, avec des institutions partenaires de Suisse, d'Afrique centrale et de Colombie.

D'ici à septembre 2006, le projet devrait avoir facilité l'instauration de deux réseaux de recherche dans le domaine de la santé, l'un en Afrique centrale, l'autre en Colombie, qui opéreront avec le soutien des centres de propriété intellectuelle et avoir équipé 90 stagiaires de pays en développement qui pourront mettre au service des chercheurs locaux les compétences qu'ils auront acquises dans trois domaines clés de la propriété intellectuelle.

Dans la **région arabe**, l'OMPI a aidé les gouvernements de l'Égypte, de la Jordanie, du Liban, du Maroc et de la Tunisie à exploiter le potentiel économique de leurs **industries culturelles**. Elle s'est appuyée pour cela sur des études approfondies des industries du droit d'auteur dans ces pays, et des recommandations pratiques ont notamment été formulées à l'intention des décideurs concernant le soutien de la propriété intellectuelle aux industries culturelles et aux créateurs qui les animent. En Jordanie et à Oman, l'OMPI a réuni des hauts fonctionnaires et des chefs d'entreprise pour examiner la façon dont la propriété intellectuelle pourrait être mieux utilisée pour offrir des **opportunités aux entreprises**.

Au cours de discussions régionales qui ont eu lieu aux Émirats arabes unis, on a examiné la façon dont les systèmes éducatifs pourraient permettre de mieux faire connaître la propriété intellectuelle. Dans le cadre des efforts déployés pour aider les universités à optimiser la valeur économique des résultats des recherches, un expert de l'OMPI a collaboré avec la Royal Scientific Society (RSS) de Jordanie, qui comprend 38 laboratoires, pour formuler une politique des droits de propriété intellectuelle et créer un bureau de gestion de la propriété intellectuelle. Le projet RSS pourrait servir de modèle à un programme de renforcement des capacités pour gérer les actifs de propriété intellectuelle et le **transfert de technologie** dans les instituts de recherche de la région arabe financés par l'État.

**“Par nature, les biens culturels sont accessibles aux pays en développement, et exploités de façon appropriée, ils peuvent contribuer sensiblement à leur développement économique.”**

*Le directeur général, Kamil Idris, dans sa préface à **Performance of Copyright Industries in Selected Arab Countries**.*

Dans la région **Asie-Pacifique**, l'OMPI a collaboré avec l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) au lancement d'une série d'**études économiques**. Elle a organisé à Singapour, pour la région Asie-Pacifique, un cours de formation sur la création de valeur à partir d'œuvres soumises au droit d'auteur et sur les droits connexes dans l'industrie musicale. Au cours de dialogues régionaux sur les industries culturelles en Indonésie, en Inde et dans la Région administrative spéciale de Hong Kong, on a réfléchi à la façon dont la propriété intellectuelle pourrait être au service de l'expression de la tradition locale et de la diversité culturelle, et l'on a également examiné les effets de l'**évolution des techniques numériques** sur les entreprises traditionnelles fondées sur la propriété intellectuelle. Des experts de l'OMPI ont assuré une formation pratique au Pakistan et en Thaïlande sur les moyens d'exploiter les actifs de propriété intellectuelle commerciale, notamment les marques. Des projets précis exécutés dans toute la région avaient pour but d'améliorer les liens productifs existant entre les instituts de recherche et les administrations nationales de la propriété intellectuelle, et de développer des synergies entre la science, les entreprises et les organismes d'aide publique.

#### **Enseigner la propriété intellectuelle dans la plus grande université du monde**

L'université indienne *Indira Gandhi National Open University* (IGNOU) est la plus grande université d'enseignement à distance du monde, avec quelque 1,2 million d'étudiants. L'Académie mondiale de l'OMPI et l'IGNOU ont mis au point conjointement un programme de troisième cycle débouchant sur un diplôme en propriété intellectuelle, et auquel 300 étudiants se sont inscrits pour la première fois en 2004. Ce cours comprenant huit modules fait appel à diverses méthodes de communication, notamment l'enseignement à distance, l'enseignement traditionnel en salle de classe et des vidéoconférences depuis l'Académie mondiale de l'OMPI à Genève.



Dans la région **Amérique Latine et Caraïbes**, l'OMPI a continué à collaborer étroitement avec des **partenaires régionaux** tels que la Commission économique pour l'Amérique Latine (CEPAL). Des représentants des offices de propriété intellectuelle, des milieux universitaires, des associations de consommateurs et de l'industrie, ont participé à des discussions organisées au Mexique sur des questions d'actualité relevant de la politique publique, notamment des logiciels de marque et librement accessibles. Lors d'un forum de haut niveau organisé en Argentine, l'OMPI a prodigué des conseils sur les **techniques de négociation** pour aider les pays de la région à négocier les aspects des accords de libre échange relatifs à la propriété intellectuelle. Les offices de propriété intellectuelle des cinq pays andins ont adopté un manuel commun sur le **traitement des demandes de brevets**, à l'issue d'une fructueuse coopération régionale de quatre ans qui a reçu l'appui de l'OMPI et d'autres partenaires internationaux. La Colombie est l'un des pays qui ont procédé à des **audits** efficaces de l'utilisation qu'ils font actuellement de la propriété intellectuelle. Des discussions ont également eu lieu au niveau régional au sujet de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, et sur les flexibilités ménagées par les traités internationaux pour déterminer la meilleure façon d'appliquer les principes de la Déclaration de Doha. Il a notamment été question des **limitations et exceptions** appropriées pour promouvoir l'éducation, l'accès au savoir dans le cadre du droit d'auteur, la protection des résultats des essais, la concurrence et les importations parallèles.

#### Image de marque d'un pays

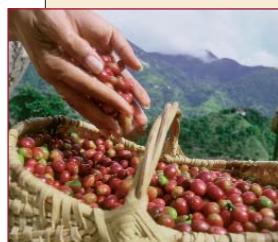


Photo: Jamaica Tourist Board

Un atelier de l'OMPI tenu en **Jamaïque** en décembre 2004 a montré comment "l'image de marque d'un pays" intégrée à une stratégie d'importation nationale peuvent accroître les recettes assurées par les exportations et le tourisme.

Le Conseil jamaïcain du café a expliqué comment un programme de protection et d'amélioration d'une marque – notamment l'utilisation de marques de certification – avait fait de l'industrie du café la principale source de recettes d'exportations agricoles de l'île. Suite à l'adoption de la Loi sur les indications géographiques, le café *Jamaica Blue Mountain* sera bientôt enregistré comme une indication géographique. La *Jamaica Promotion Agency*, la *Jamaica Cricket Association* et la *Jamaica Arts Holding Ltd.* ont également décrit comment elles contribuent à la promotion de l'image de la Jamaïque à l'étranger.



Photo: Malta Tourism Authority

**Malte** a également demandé à l'OMPI de l'aider à préparer une stratégie de promotion de son image. Ce pays a pu établir un projet de plan d'action grâce au document de travail dans lequel l'OMPI examine les avantages qu'il y a à utiliser une marque commune pour le commerce, les produits, le tourisme et la culture du pays.

Les ministres des **pays les moins avancés** (PMA) se sont réunis lors d'une conférence organisée à Séoul par l'OMPI et le gouvernement de la Corée du Sud pour comparer leurs expériences et examiner les options qui s'offrent aux PMA pour adopter des utilisations appropriées du système de propriété intellectuelle et répondre à leurs besoins de développement particuliers. Tout au long de l'année, l'OMPI a donné des conseils sur la **législation** aux PMA désireux d'adhérer à l'OMC, ou se préparant à appliquer l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Des matériels de formation adaptés à leurs besoins ont également été fournis aux PMA.

## CLEA

La base de données de la Collection de lois accessibles en ligne (CLEA) comprend désormais 3348 entrées bibliographiques et 2476 documents en texte intégral. Parmi ceux-ci figurent les lois relatives à la propriété intellectuelle de 92 pays, de la Communauté européenne et de la Communauté andine, ainsi que les traités et conventions administrés par l'OMPI et d'autres organisations. La structure et l'interface de la base de données ont été améliorées pour faciliter la recherche et la récupération des documents.

## Les entreprises chinoises tirent parti de la propriété intellectuelle

L'économie chinoise est fortement stimulée par le nombre croissant d'entreprises nationales capables de créer des actifs de propriété intellectuelle et de les exploiter. Les deux exemples suivants ont été cités lors d'une réunion de l'OMPI avec des responsables chinois pour examiner les pratiques efficaces.

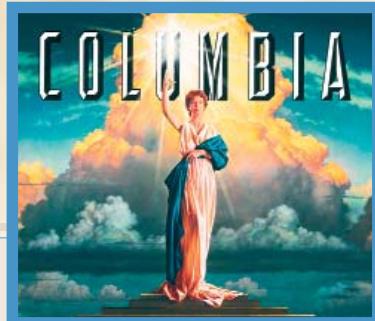
Le **Lenovo Group** Limited (anciennement *"Legend Group Limited"*) est entré en activité en 1984 sous la forme d'une petite entreprise distribuant des PC de marques étrangères. Ce groupe employait 11 chercheurs et avait un capital initial de 200 000 yuans RMB (soit environ 83 000 dollars É.-U.). En 1990, il a commencé à concevoir, fabriquer et distribuer sa propre gamme de PC, de marque Legend. Conjuguant l'innovation technologique et la création efficace d'une marque et d'une image, les PC Legend sont devenus dès 1997 la marque d'ordinateurs la plus vendue en Chine, le montant total des ventes étant estimé à 3,2 milliards de dollars É.-U. en 2003. L'entreprise a obtenu 787 brevets chinois et étrangers pour sa technologie. Elle emploie environ 9700 personnes.



A partir d'un concept créatif et grâce à des stratégies très élaborées de droit d'auteur et de licences de marque, la *Hunan Sunchime Film Studio Development Corporation* a fait de la société **Blue Cat Cartoon** une industrie culturelle de premier plan en un temps record. Cette société a lancé la série d'émissions de télévision enfantines *"Naughty Blue Cat's 3000 Questions"* en 2000. Educatives et divertissantes, les émissions Blue Cat traitent de questions scientifiques et technologiques et atteignent des sommets de popularité auprès des enfants chinois. Plus de 6000 produits dérivés – protégés par le droit d'auteur – allant de manuels à des produits alimentaires en passant par la papeterie et les vêtements sont vendus à travers un réseau de plus de 2400 magasins *Blue Cat*. La société a également demandé 331 marques de fabrique pour des personnages de dessin animé et des termes qui y sont utilisés, et 25 brevets de procédé pour réaliser des dessins animés. En quatre ans d'expansion, la valeur boursière de la société a été multipliée par 12.

# ÉLABORATION DES DROITS ET NORMES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10



*Les propositions relatives au Traité révisé sur le droit des marques comprennent des formalités concernant la représentation de tous les types de marques, y compris les signes visibles et certaines de leurs formes, telles que la marque animée de Columbia Tristar Pictures représentée ici.*



*Des initiatives comme celles concernant la nouvelle disposition type en faveur des malvoyants figurant dans le projet de loi sur le droit d'auteur de l'OMPI ont reçu des éloges de l'Union mondiale des aveugles.*

L'une des principales tâches de l'OMPI consiste à promouvoir et à développer l'harmonisation des lois, normes et pratiques relatives à la propriété intellectuelle entre ses États membres. Trois comités permanents de l'OMPI traitent de questions juridiques précises : l'un des brevets, un autre des marques, des dessins et modèles et des indications géographiques, et le dernier du droit d'auteur – tandis que d'autres comités s'occupent de problèmes tels que l'application des droits de la propriété intellectuelle, et de questions relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Il s'agit de procédures engagées avec les États membres et qui nécessitent des consultations approfondies avec eux ainsi qu'avec les autres parties prenantes du système de propriété intellectuelle.

Parmi les membres de ces comités figurent des représentants des États ainsi que des personnalités provenant d'un certain nombre d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateurs.

#### **LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS (SCP)**

Pendant toute l'année 2004, le SCP a continué à examiner les dispositions du projet de **Traité sur le droit matériel des brevets** (SPLT) et a réfléchi aux moyens de faire avancer les travaux du comité. On s'est efforcé de se mettre d'accord sur des dispositions qui permettent aux demandeurs de brevets de remplir des conditions communes aux différents pays, d'améliorer la qualité des brevets accordés, et facilitent le partage du résultat des recherches et des études entre les pays membres intéressés. Bien que l'importance de ces travaux ait été largement reconnue, les États membres ont exprimé des points de vue divergents sur le futur programme de travail du SCP. Au cours de l'Assemblée générale de 2004 de l'OMPI, les États membres ont décidé que le directeur général fixerait les dates de la prochaine réunion du SCP à la suite de consultations informelles.

#### **COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES (SCT)**

Le SCT a tenu deux sessions en 2004 et réalisé des progrès sensibles dans le sens d'une révision du **Traité sur le droit des marques** (TLT) afin d'introduire :

- III des règles modernes et flexibles concernant les communications, notamment électroniques;
- III des mesures correctives en cas de non-respect des délais;
- III des règles concernant l'enregistrement des licences et des marques; et
- III des dispositions concernant la création d'une assemblée TLT habilitée à modifier les réglementations prévues par le TLT.

Une approche flexible de la définition des normes formelles dans le TLT révisé, conjuguée à la création d'une assemblée TLT vise à permettre une actualisation régulière du traité par des décisions de l'Assemblée, sans qu'il soit nécessaire d'organiser des conférences diplomatiques. En conséquence, ce cadre réglementaire peut évoluer constamment pour rester adapté aux besoins et aux attentes de la "communauté des marques de fabrique", c'est à dire les offices des marques aussi bien que les détenteurs de marques.

L'Assemblée générale a approuvé la tenue d'une Conférence diplomatique pour l'adoption d'un TLT révisé du 13 au 31 mars 2006.

### Questionnaire SCT : marques non traditionnelles

Un résumé provisoire de 22 000 réponses reçues au questionnaire SCT sur le droit national des marques et la pratique des États en matière de marques, envoyé aux États membres en 2003, a été diffusé pour observations en 2004. Ce résumé fait ressortir la façon incohérente dont les offices des marques des différents pays traitent les demandes, les examens, les oppositions et les procédures de recours.

Il s'agit notamment de l'enregistrement des marques "non traditionnelles" telles que les marques sonores, olfactives ou constituées par un hologramme. De nombreux offices des marques les reconnaissent maintenant, mais les obligations divergent quant à leur représentation graphique. Pour les marques sonores, la plupart des offices exigent une représentation sous la forme de notation musicale, de mots, ou de diagrammes de fréquence, tandis que d'autres acceptent ou exigent des enregistrements sonores. Une marque tactile a été acceptée sous la forme d'un texte imprimé en relief (Braille); des marques gustatives ont été spécifiées sous forme de description écrite. Un autre office a fixé les conditions d'enregistrement de signes lumineux, incluant les caractéristiques des symboles ou signaux lumineux, leur séquence, leur durée de luminescence et d'autres caractéristiques.

### COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES (SCCR)

12

Le SCCR a poursuivi ses travaux en vue de l'élaboration d'un traité sur la **protection des organismes de radiodiffusion** qui prenne en compte l'émergence de la numérisation et d'autres technologies nouvelles ainsi que la diffusion de l'Internet. Le piratage croissant des signaux dans de nombreuses régions du monde ainsi que le piratage des signaux numérisés avant diffusion ont rendu nécessaire la mise à jour des dispositions prévues par la Convention de Rome (1961) pour protéger les organismes de radiodiffusion.

Ce traité était le premier point inscrit à l'ordre du jour de la douzième session du SCCR en novembre, après qu'aux assemblées de l'OMPI, les États membres ont chargé le SCCR de redoubler d'efforts dans ce domaine. Un texte du traité révisé et étoffé a été établi sur la base de propositions soumises par 16 États membres de l'OMPI et la Commission européenne afin de dégager un consensus et de faciliter les délibérations du SCCR. Dans ses conclusions, le président a prévu que le lieu des réunions de consultation régionales serait choisi par les États membres. Le SCCR a également décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session un point proposé par le Chili concernant les exceptions et les limitations aux droits relatifs à l'enseignement, aux bibliothèques et aux handicapés.

Les assemblées ont vérifié où en sont les consultations sur les questions en suspens relatives à la protection des **interprétations ou exécutions audiovisuelles**. Plusieurs pays ont demandé instamment que les questions en suspens soient réglées sans tarder pour qu'un nouveau traité puisse être conclu. Les États membres ont décidé de maintenir cette question à l'ordre du jour lors de leurs réunions annuelles de 2005. Depuis 2000, l'OMPI mène une enquête approfondie pour obtenir une analyse rigoureuse et détaillée de la situation. Des réunions ont été tenues avec des parties prenantes du secteur public et du secteur privé, et dans ses délibérations, le comité a dûment pris en compte des études menées par des universitaires renommés.

Le SCCR a également continué à étudier la protection internationale des **bases de données non originales**, qui reconnaîtrait l'investissement fourni pour la création et la maintenance de telles bases de données tout en garantissant un accès à un coût abordable aux revues scientifiques et techniques et à d'autres sources d'information relevant du domaine public. Le comité a décidé de revenir sur cette question en 2005.

## Résoudre les problèmes

En 2004, l'OMPI a collaboré étroitement avec la communauté des **malvoyants**, en tant que **bénéficiaires des limitations et exceptions applicables au droit d'auteur**. M. David Mann, conseiller en matière de droit d'auteur de l'Union mondiale des aveugles, a parlé élogieusement des initiatives de l'OMPI, notamment de la nouvelle disposition type en faveur des malvoyants figurant dans le projet de loi sur le droit d'auteur de l'OMPI, des travaux portant sur les aspects de la gestion des droits numériques influant sur les besoins des malvoyants dans le domaine de l'enseignement à distance, ainsi que d'une étude sur les exceptions nationales applicables au droit d'auteur pour les malvoyants.

Le texte de la nouvelle **disposition type** en faveur des malvoyants est libellé comme suit :

*“... il est permis, sans l'autorisation de l'auteur ou d'un autre propriétaire du droit d'auteur, de reproduire une œuvre publiée pour les malvoyants sous une forme alternative leur permettant de percevoir ladite œuvre, et d'en distribuer des exemplaires exclusivement à ces personnes, à condition que l'œuvre ne soit pas à proprement parler disponible sous une forme identique ou largement équivalente lui permettant d'être perçue par les malvoyants, et que la reproduction et la distribution de l'œuvre soient sans but lucratif.”*



Étant donné que les questions plus générales du droit d'auteur dans l'**environnement numérique** font l'objet d'un débat de plus en plus vif, l'OMPI a également fourni des forums pour discuter en connaissance de cause, avec les parties prenantes les plus diverses, de questions telles que les technologies de gestion des droits numériques, et leurs effets sur les limitations et les exceptions au droit d'auteur et aux droits connexes, ainsi que des modèles de licences alternatifs tels que des logiciels d'accès libre. L'OMPI a intensifié son dialogue avec le secteur privé, et des représentants des consommateurs et de la société civile participant aux nombreux séminaires d'ONG s'occupant de ces questions.

L'Organisation s'est efforcée de faire mieux comprendre les évolutions technologiques, juridiques et de politique générale auxquelles sont soumises les technologies de gestion des droits numériques, afin d'aider les parties prenantes à évaluer leurs incidences et leurs utilisations potentielles dans la protection du droit d'auteur.

## COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Les travaux sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ont avancé en 2004, dans le cadre du mandat renouvelé du comité intergouvernemental accordant la priorité à la dimension internationale et envisageant l'utilisation d'instruments internationaux dans ces domaines. Les travaux de l'OMPI sont restés fondés sur des consultations des communautés, le renforcement des capacités, la participation à d'autres procédures internationales, et sur un rôle approprié pour l'Organisation dans le cadre des évolutions plus générales au plan international.

Le comité intergouvernemental a commencé ses travaux sur les dispositions juridiques internationales en fixant les objectifs et principes applicables à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Ces **dispositions provisoires** traitent de la protection à deux niveaux liés entre eux : elles visent à orienter la formulation des lois et politiques nationales et régionales et également à servir de projets de normes matérielles susceptibles de constituer le contenu d'instruments juridiques internationaux.

Ces dispositions visent à déterminer les normes juridiques nécessaires pour assurer une protection efficace et équitable des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles contre des utilisations improches ou abusives. Le comité intergouvernemental a examiné des versions préliminaires de ces dispositions, et à la fin de 2004, il a engagé un processus d'examen et de commentaires pour assurer une large participation des parties prenantes.

Ces dispositions assurent la cohérence voulue avec d'autres procédures et instruments internationaux qui portent sur des aspects complémentaires de la préservation de la promotion et de la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. On peut citer notamment les droits autochtones, la préservation du patrimoine culturel, les politiques de diversité culturelle et la conservation de la biodiversité ainsi que le droit coutumier, les pratiques et les protocoles des communautés proprement dites. À cette fin, l'OMPI a participé à des initiatives connexes d'autres organismes, comme les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur un projet de convention sur la diversité culturelle, les efforts actuellement déployés par l'UNESCO pour promouvoir sa

### Savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles

L'OMPI a publié en 2004 une série de nouveaux documents relatifs aux travaux du comité intergouvernemental, notamment des études de cas sur les perspectives et les préoccupations des communautés autochtones, des expériences nationales, des questionnaires, des études techniques et des bases de données, ainsi que des publications visant d'une façon générale à susciter une prise de conscience.

Voici quelques exemples de faits rapportés dans des publications récentes :

■■■ un accord récent accorde aux guérisseurs du Samoa une part des bénéfices assurés par un nouveau médicament contre le sida mis au point grâce à leurs connaissances des propriétés de l'arbre *mamala*;



Photo: Leonardo Lucantoni

■■■ les représentants des détenteurs de savoirs traditionnels ont dénoncé les brevets exploitant ces savoirs (par exemple l'utilisation d'extraits de l'arbre *neem* et l'utilisation du curcuma comme agent cicatrisant);

■■■ la modification récente par la Nouvelle-Zélande de sa Loi sur les marques visant à empêcher l'enregistrement de mots et images maoris comme marques si cela est jugé offensant par les Maoris;

■■■ la fusion de la musique traditionnelle du Ghana, des îles Salomon, et des communautés pygmées d'Afrique avec des rythmes techno-house pour réaliser l'album Deep Forest qui a eu beaucoup de succès;

■■■ l'utilisation par les Seris du Mexique, de la marque *Arte Seri* pour distinguer leurs produits culturels propres (paniers, colliers, objets gravés, et autres objets d'artisanat) de copies fabriquées en série, et contribuer ainsi à leur développement durable.



Autorisation: Te Waka Toi

convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, les travaux en cours sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) sur le projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones, et enfin, les travaux de la Convention sur la diversité biologique concernant la protection des savoirs traditionnels liés à la biodiversité et l'accès à l'utilisation des ressources génétiques et au partage des avantages en découlant.

On a continué de s'efforcer à intégrer les perspectives, les expériences et les compétences des peuples autochtones et des autres communautés locales dans les travaux de l'OMPI, notamment dans le cadre d'une coopération avec le Forum permanent sur les questions autochtones. L'OMPI est restée un membre actif du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones. Plus de 100 observateurs ont été accrédités auprès du comité intergouvernemental, la majorité représentant des communautés autochtones et locales. Le comité a approuvé une série de mesures procédurales pour faire participer davantage ces communautés et permettre à leurs représentants de faire davantage entendre leur voix en son sein. Pour faciliter leur participation aux sessions de ce dernier, on envisage de créer un fonds de contributions volontaires.

#### **COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS (ACE)**



*Des douaniers de Sainte-Lucie reçoivent une formation concernant l'application des droits de propriété intellectuelle.*

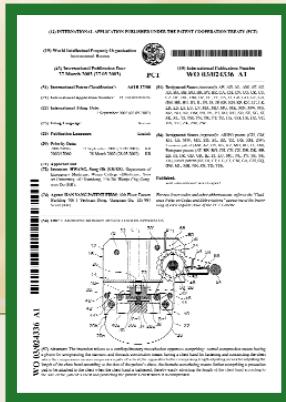
Lors de sa seconde réunion, le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) a examiné le rôle que jouent, dans les activités d'application des droits, les autorités judiciaires et quasi-judiciaires et l'accusation, ainsi que des questions connexes telles que le coût d'un litige portant sur les droits de propriété intellectuelle. La prochaine réunion traitera de questions d'intérêt commun dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation, à la demande d'États membres.

En avril, l'OMPI a ajouté quelques pages à son site Web consacré aux questions d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment des bulletins d'information trimestriels qui décrivent brièvement l'évolution de la situation dans ce domaine.

**“La contrefaçon est une activité qui va croissant et touche le monde entier. La coopération internationale est vitale si l'on veut que la lutte anti-contrefaçon donne des résultats. Nous sommes prêts à contribuer à des partenariats internationaux public-privé à l'échelon national, régional et mondial pour faire face au problème.”**

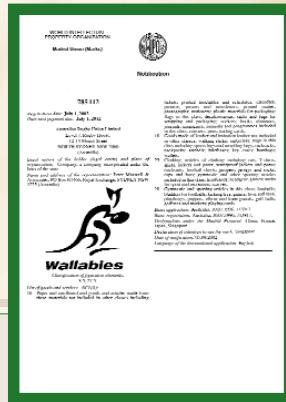
*Paul Polman, Global Business Leaders Alliance Against Counterfeiting et président de Procter & Gamble Europe occidentale, dans son intervention au premier congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon, en mai 2004 à Bruxelles (Belgique).*

# ENREGISTREMENT INTERNATIONAL ET SERVICES JURIDIQUES



Demande internationale  
n° PCT/KR02/01656

**Le PCT a reçu sa millionième demande en 2004. Au nombre des utilisateurs les plus prolifiques ces dernières années figure la République de Corée, où les utilisateurs du PCT comprennent des sociétés, des universités et des personnes privées, tel cet inventeur de la faculté de médecine de Wonju qui a déposé cette demande de brevet pour un appareil de réanimation cardiopulmonaire.**



Enregistrement international  
n° 785112

**Durant cette année record pour le système de Madrid, les demandes d'enregistrement émanant d'utilisateurs de Chine, des États-Unis d'Amérique et d'Australie ont plus que doublé. Ceci est le logo de l'Australian Rugby Union Ltd.**



Enregistrement international  
n° DM/066193

**Le groupe Swatch, horloger suisse, a une nouvelle fois déposé le plus grand nombre de demandes d'enregistrement de modèles nouveaux dans le cadre du système de La Haye en 2004.**

La demande globale d'enregistrement international et de services juridiques donnant lieu au paiement d'une commission et assurés par l'OMPI a continué à augmenter en 2004. Il a été fait appel plus que jamais auparavant au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), au système de Madrid pour l'enregistrement international des marques, et au Centre d'arbitrage et de médiation.

#### **PCT (DEMANDES INTERNATIONALES DE BREVETS)**

L'année 2004 a été une année historique pour le PCT qui a reçu sa **millionième** demande internationale de brevet depuis la mise en service du système en 1978. L'OMPI en a profité pour diffuser largement le message selon lequel ces demandes de brevets représentent un million d'idées nouvelles et de progrès technologiques partagés pour le plus grand bien de la société. Une "galerie électronique" du PCT présentant des inventeurs illustres et des inventions remarquables a été inaugurée sur le site Web de l'OMPI pour illustrer ce message. L'OMPI a également organisé une table ronde avec les principaux utilisateurs du PCT pour connaître les points de vue de ses clients.

##### **Galerie PCT : le système UV Waterworks**



Dans la nouvelle galerie PCT des éminents novateurs figure le Dr. Ashok Gadgil, physicien d'origine indienne. Son invention primée, qui utilise les rayons ultraviolets pour produire à bas prix de l'eau potable à partir de n'importe quelle source, a été utilisée pour les opérations de secours consécutives au tsunami. Le Dr. Gadgil a breveté cette technologie pour empêcher que de mauvaises imitations de son invention fassent plus de mal que de bien. Il fait observer que le PCT "constitue une aide très précieuse pour [la startup] qui a obtenu une licence pour l'invention".

Au cours des huit dernières années, on a assisté au total à une augmentation de 400% des demandes de brevets. En 2004, la **progression** a été de 3,4% par rapport à 2003, et cette tendance semble être durable. Le nombre total de plus de 120 000 demandes présentées en 2004 constitue un record absolu pour le PCT. Les principaux demandeurs sont des utilisateurs de longue date : Philips Electronics N.V. (Pays-Bas), Siemens (Allemagne) et Matsushita (Japon), les pays venant au premier rang étant les États-Unis, le Japon et l'Allemagne.

Les 126 États contractants en 2004 comprenaient 71 **pays en développement**. L'utilisation du PCT par ces pays a augmenté de 23%. La République de Corée a été non seulement le pays utilisateur en développement/transition le plus prolifique, mais aussi le septième utilisateur mondial. Le rythme rapide du développement technologique et de l'utilisation de la propriété intellectuelle en Chine s'est traduit par une augmentation de 37,8% du nombre de demandes PCT, la Chine venant au 13<sup>e</sup> rang mondial à cet égard. Huawei Technologies est l'entreprise chinoise qui a soumis le plus grand nombre de demandes. Viennent ensuite l'Inde, l'Afrique du Sud, Singapour, le Brésil et le Mexique. Six séminaires organisés dans des pays en développement ont aidé à faire mieux connaître le PCT.

Le Bureau du PCT a poursuivi son double objectif en matière d'**efficacité** consistant à améliorer la rapidité, la qualité et la convivialité de ses services, tout en réduisant ses coûts de fonctionnement et ses frais de personnel. Une formation plus spécialisée du personnel et une meilleure utilisation des instruments de technologie de l'information se sont traduites par une réduction de 5,4% de ses effectifs, malgré le nombre record de demandes.

Les changements apportés au **règlement d'exécution du PCT**, entrés en vigueur en janvier 2004, ont pris la forme d'une série de mesures destinées à rationaliser le système et à en améliorer le rapport coût-efficacité. Ils ont permis en particulier de mettre en place un système de recherche international amélioré et un système de désignation automatique et exhaustif.

Le logiciel PCT-SAFE a été distribué aux bureaux destinataires en 2004, ce qui a permis de soumettre les demandes par voie électronique sur un lien Internet sécurisé. Les demandeurs japonais ont commencé à utiliser cette méthode en avril 2004, et dès décembre, 70% des demandes étaient soumises par voie électronique. Le système de demande E-Pdoc (dépôt électronique des documents prioritaires) a également été inauguré pour permettre à l'OMPI de recevoir, traiter et communiquer électroniquement les documents prioritaires. Le système de "communication sur demande" a rendu le processus de communication des documents PCT sensiblement plus efficace et convivial.

**“Les entreprises sont de plus en plus jugées en fonction du succès avec lequel elles mobilisent leurs ressources intellectuelles au niveau stratégique. Le système PCT leur facilite singulièrement la tâche à cet égard.”**

*Kiran Mazumdar-Shaw, président-directeur général du groupe Biocon, Inde.*

#### Classification internationale des brevets (CIB)

La réforme de la Classification internationale des brevets (CIB) est pratiquement achevée, la nouvelle CIB devant être publiée en juillet 2005. Les objectifs stratégiques de cette réforme consistent notamment à adapter le système à l'évolution des technologies et à l'environnement électronique, à créer un instrument de recherche universel pour tous les offices de propriété intellectuelle, et à mettre en place un système global de production, de traitement, de distribution et de classification de l'information.

L'exécution efficace du projet CLAIMS de l'OMPI a permis d'apporter un soutien en matière de technologies de l'information à la réforme de la CIB, notamment en assurant un accès en langue naturelle à la CIB et à son système de classement. Ce dernier, qui permet de prévoir automatiquement la classification des documents de brevets à des niveaux de classification élevés fonctionne en anglais, français, allemand, russe et espagnol. Il aidera les petits et moyens offices de propriété industrielle à classifier leurs documents de brevet publiés.

#### SYSTÈME DE MADRID (ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES)

L'adhésion des États-Unis et des 25 membres de la Communauté européenne en novembre 2003 et en octobre 2004 respectivement, ainsi que l'adoption de l'espagnol comme troisième langue utilisée pour le dépôt des demandes en vertu du Protocole de Madrid (avril 2004), se sont traduites par une forte progression de l'application du système de Madrid en 2004. On a enregistré une **augmentation** sans précédent (23,5%) **du nombre des demandes** internationales de marques, qui a atteint un total de 29 482 en 2004. Cet essor semble durable car le système de Madrid constitue une option de plus en plus attrayante en raison de l'augmentation du nombre de membres et des progrès réalisés au plan opérationnel. Le nombre d'enregistrements, de désignations et de renouvellements ultérieurs a également augmenté.

**“Le système de Madrid offre un service rapide à bon prix; c'est simple pour revendiquer une priorité, c'est très pratique.”**

*François Griesmar, groupe Danone, France.*



Demande internationale n° 582187

*La multinationale allemande Henkel détenait en 2004 le plus grand nombre de marques au registre international. Sa marque de lessive Persil a été enregistrée pour la première fois en 1924 dans le cadre du système de Madrid.*

L'adhésion des États-Unis a eu un impact considérable. Dans les 12 mois qui ont suivi, des entreprises basées dans ce pays ont présenté plus de 1700 demandes internationales, ce qui a fait en 2004 des États-Unis le sixième utilisateur, après les membres de longue date que sont l'Allemagne, la France, l'Italie, le Benelux et la Suisse. Le nombre de demandes présentées par plus d'un cinquième des autres pays membres a également augmenté de plus de 25%, et dans le cas de la seule Australie, ce nombre a doublé.

Alors que le nombre d'adhésions et l'utilisation du système de Madrid par les **pays en développement et en transition** est resté généralement faible, les demandes de la Chine et de la République de Corée ont augmenté spectaculairement de 115% et 86% respectivement, suivant ainsi les mêmes tendances générales que celles enregistrées par le PCT. La Chine est devenue le huitième utilisateur par ordre d'importance.

Le nombre total de membres de l'Union de Madrid est passé de 74 à 77 pays, dont 45 étaient liés par l'Arrangement et le Protocole de Madrid, 21 par le seul Protocole, et 11 par le seul Arrangement. Du point de vue de la répartition géographique, l'Europe reste prédominante, les travaux se poursuivant pour promouvoir le système dans les régions insuffisamment représentées, en particulier l'Amérique latine.

On a continué à promouvoir l'utilisation des **télécommunications électroniques** entre l'OMPI et les offices des marques des membres, ce qui a permis de gagner du temps et de faire des économies. Environ 20% du nombre total des demandes présentées en 2004 ont été communiquées au Bureau international par voie électronique, et 32 offices recevaient de lui des notifications officielles par le même moyen.

Après avoir étudié les besoins des abonnés, l'OMPI a lancé une version de la **base de données ROMARIN** plus puissante et d'un meilleur rapport coût-efficacité. Disponible à la fois en ligne et sur DVD, la version en ligne est actualisée chaque jour. Les économies considérables réalisées ont été répercutées sur les abonnés. La première *Gazette OMPI des marques internationales* trilingue a été publiée en mai, et la publication hebdomadaire de la *Gazette* a commencé.

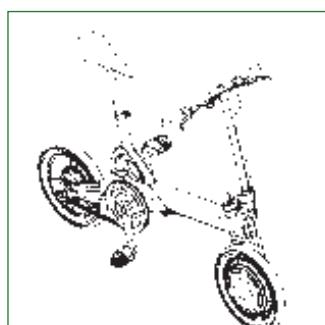
#### **SYSTÈME DE LA HAYE (DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS)**

A la fin de 2004, près de 35 000 enregistrements internationaux étaient en vigueur en vertu du système de La Haye. Toutefois, bien que quatre parties contractantes supplémentaires aient adhéré au système, le nombre de nouvelles demandes d'enregistrement a diminué de plus de 40%. Les deux tiers du nombre total d'enregistrements en 2004 ont été le fait d'entreprises suisses et allemandes, la plus grande partie des autres enregistrements étant effectuée par des utilisateurs de France, du Benelux et d'Italie.

Le nombre des renouvellements a augmenté légèrement (3,7%), mais le nombre total de dessins et modèles faisant l'objet de nouveaux enregistrements a chuté, de même que celui des modifications d'enregistrement. Les opérations effectuées dans le cadre du système de La Haye ont diminué parallèlement aux opérations nationales relatives à des marques, comme on l'a observé dans la plupart des pays d'Europe au cours des 18 derniers mois. Ce phénomène est dû pour une large part au système d'enregistrement des dessins ou modèles communautaires, entré en vigueur en avril 2003.

**“Déposer une demande internationale renforce la crédibilité du déposant et permet au créateur d'être plus serein.”**

*Jean-Paul Oyono, concepteur automobile indépendant, France/Cameroun*



Demande internationale n° DM/056008.  
Le modèle Sony de bicyclette assistée électriquement.

*Bien que le Japon ne soit pas encore membre, la branche européenne de Sony, Sony Overseas S.A. basée en Suisse, détient le troisième portefeuille (par ordre d'importance) de dessins et modèles industriels enregistrés dans le cadre du système de La Haye.*

L'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye est entré en vigueur en avril 2004, ce qui constitue un progrès remarquable. Tout en assurant une plus grande convivialité, l'Acte de Genève a apporté des améliorations visant spécifiquement à augmenter le nombre de membres du système de La Haye en le rendant plus compatible avec les principaux systèmes nationaux d'enregistrement, et en permettant l'adhésion d'organisations intergouvernementales.

Le nombre total de parties contractantes au système de La Haye est passé de 36 à 40. La Croatie, l'Égypte, la Hongrie et la Namibie ont adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye; la Turquie a déposé son instrument d'adhésion à cet Acte, et la Croatie et le Niger ont adhéré à l'Acte de 1960. Les pays européens constituent encore plus de la moitié des membres du système de La Haye.

Les services de l'OMPI ont fait participer des utilisateurs effectifs et potentiels à des séminaires et à des missions consultatives pour promouvoir l'utilisation du système de La Haye et encourager de nouvelles adhésions à l'Acte de Genève. L'Italie a organisé en mai 2004 à Venise une conférence internationale sur l'importance de la protection des dessins et modèles pour les entreprises en concurrence sur le marché mondial, et sur la façon d'utiliser le système de La Haye avec un maximum d'efficacité. Étant donné les implications pour le système de La Haye des dessins et modèles communautaires, l'OMPI a participé activement à des manifestations organisées en rapport avec cette question par l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur.

#### **Classifications internationales des marques et des dessins et modèles industriels (arrangements de Nice, Vienne et Locarno)**

20

En ce qui concerne les marques, deux nouvelles recommandations ont été publiées, concernant cinq nouvelles indications de biens et/ou services n'apparaissant pas dans la liste alphabétique de la Classification de Nice. La révision de cette classification s'est poursuivie, 141 des modifications proposées ayant été approuvées ou rejetées par le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice. Le Groupe de travail examinera les 240 propositions en suspens à sa prochaine session en 2005. En réponse à des demandes d'offices de la propriété industrielle, le Bureau international a donné des conseils sur la classification correcte des indications de biens et/ou services dans quelque 145 rapports.

La huitième édition de la Classification de Locarno (dessins et modèles industriels) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. En même temps, le Bureau international a publié la nouvelle version du NIVILO:CLASS CD-ROM qui incorpore cette nouvelle édition ainsi que les éditions actuelles des classifications de Nice et de Vienne.

#### **SYSTÈME DE LISBONNE (APPELLATIONS D'ORIGINE)**

La République de Géorgie est devenue le 21<sup>e</sup> pays à adhérer à l'Arrangement de Lisbonne, et la République démocratique et populaire de Corée a déposé son instrument d'adhésion. Cinq demandes internationales ont été reçues en 2004. Le nombre total d'appellations d'origine en vigueur et enregistrées au niveau international est passé de 2 à 781. Les travaux concernant la base de données Lisbon Express sont pratiquement achevés.

#### **ARTICLE 6<sup>ter</sup> (EMBLÈMES D'ÉTATS)**

Une nouvelle page a été publiée sur le site Web de l'OMPI pour fournir des informations sur l'administration par l'OMPI de l'arrangement prévu à l'article 6<sup>ter</sup>. Il s'agit d'une base de données en ligne d'accès gratuit, le 6<sup>ter</sup> Express contenant tous les emblèmes qui ont fait l'objet de communications par le Bureau international en vertu de cet article. Neuf communications nouvelles ont été demandées en 2004, ce qui porte le nombre total de notifications à 242 (une moitié émanant d'États et l'autre d'organisations intergouvernementales), couvrant 1260 signes différents.

*Exemples d'emblèmes protégés figurant dans la base de données 6<sup>ter</sup> :*



Armoiries de la province autrichienne du Tyrol



Armoiries de Malte, Vertute et Constantia



Emblème de la Communauté du Pacifique



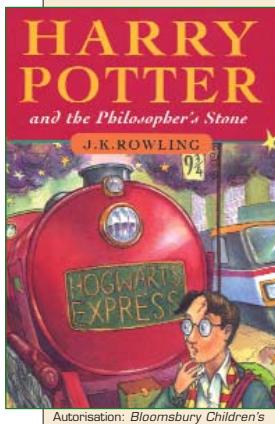
Le lion, symbole de Singapour

## CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION

Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI est la seule institution internationale spécialisée dans le règlement, par médiation et arbitrage, des litiges concernant la technologie, les spectacles et la propriété intellectuelle. Les procédures et ateliers du Centre pour le règlement des litiges sont assurés comme un service public donnant généralement lieu au paiement d'une commission, les informations connexes étant disponibles gratuitement.

Un domaine en pleine expansion est celui du service du Centre pour le règlement des litiges assuré essentiellement dans le cadre du Règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (UDRP), qui offre aux propriétaires de marques un recours contre le **cybersquattage**. En 2004, le nombre de plaintes UDRP déposées par 50 pays a augmenté de 6,6% pour atteindre un total de 1178.

### Cybersquattage : affaires concernant des célébrités



Autorisation: Bloomsbury Children's Books

Les marques très connues sont la cible la plus évidente des pirates du réseau. Des affaires récentes ont concerné *airfrancereservations.com*, *bancodebogota.net*, *caracastv.net*, *formula-1.net*, *microsoftcorporation.com*, *samsung.biz*, *tatainfo.com*, et *yahoomail.com*.

Des célébrités ont continué à faire appel à l'UDRP pour défendre leur nom, souvent sur la base de marques non enregistrées en vertu de la "common law". En 2004, le Centre a reçu des plaintes d'écrivains célèbres (J.K. Rowling, Mario Vargas Llosa), de chanteurs (Eminem, Harry Belafonte, Pat Benatar, and Lloyd Banks), de réalisateurs et d'acteurs de cinéma (Spike Lee, Robert Downey Jr.) et de footballeurs (Freddy Adu, Ronaldhino). L'attention accordée à juste titre par les médias à ces affaires impliquant des célébrités a contribué à sensibiliser le public au cybersquattage et à promouvoir la protection des droits de propriété intellectuelle sur l'Internet.

Le Centre a continué à aider les administrateurs de **domaines de premier niveau correspondant à des codes de pays**, à adopter des procédures efficaces pour protéger les droits de propriété intellectuelle contre des enregistrements abusifs de noms de domaine. En 2004, cette aide a été accordée notamment aux administrateurs de *.ch* (Suisse), *.fr* (France) et *.ir* (République islamique d'Iran). Le Centre a été chargé de régler 43 litiges relatifs à des domaines de premier niveau correspondant à des codes de pays, et il a traité 66 affaires de ce type en 2004.

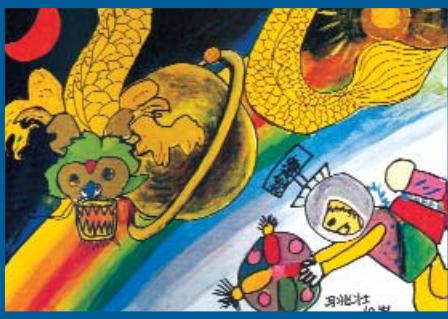
**Les cas de médiation** administrés par le Centre en 2004 ont porté notamment sur un litige relatif à une atteinte portée à un brevet entre deux fabricants internationaux d'appareils électroniques (l'identité des parties est tenue confidentielle en vertu du règlement de l'OMPI). Un médiateur désigné par l'OMPI et ayant les compétences juridiques et techniques voulues a aidé les parties à parvenir à un accord lors d'une réunion de deux jours. D'autres affaires concernaient des litiges portant sur des licences de brevets, de marques, et de droit d'auteur, ainsi qu'un conflit du travail impliquant des agents de brevet et un contrat de financement relatif à une manifestation culturelle.

Le Centre a publié des guides pratiques et a organisé des ateliers sur la base de la documentation rassemblée par son personnel. Des spécialistes de la propriété intellectuelle de 35 pays, dont l'Argentine, la Chine, la Colombie, l'Équateur, les Émirats arabes unis, le Guatemala, la Malaisie, le Mexique, le Pakistan, les Philippines et la Thaïlande y ont participé.

# COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC



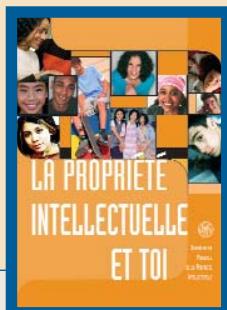
**Danse du dragon dans l'espace**  
Frère en habit de cosmonaute,  
vidéo caméra au poing,  
flottant dans l'espace avec un dragon qui danse,  
il célèbre la Journée des droits de propriété  
intellectuelle.



**Ma ZhaoZhuang**  
10 ans

22

Un impressionnant déploiement de peintures d'enfants de Heilongjiang (Chine) a égayé les murs de l'OMPI en octobre, offrant aux visiteurs une vision rafraîchissante de la propriété intellectuelle et de l'innovation. Un groupe de jeunes artistes a rencontré des enfants d'établissements scolaires genevois, avant de faire une apparition aux assemblées des États membres de l'OMPI.



Une nouvelle publication qui s'adresse aux jeunes. En quelques pages, "La propriété intellectuelle et toi" (2004) présente de façon vivante le droit d'auteur, les brevets, les marques ainsi que les dessins et modèles industriels aux jeunes lecteurs pour leur montrer combien la propriété intellectuelle est présente dans le monde qui les entoure, et enrichit leur vie chaque jour. Cette brochure a été traduite et distribuée aux universités, aux offices nationaux de la propriété intellectuelle et à diverses organisations non gouvernementales pour promouvoir la propriété intellectuelle dans le monde entier.

L'importance croissante du savoir, de l'innovation et de la créativité dans le monde d'aujourd'hui rend indispensable un effort considérable d'information du public et des parties prenantes sur la nature et la valeur de la propriété intellectuelle et du système de propriété intellectuelle. L'Organisation collabore étroitement avec les États membres et d'autres organisations pour faire connaître au monde entier l'importance de la propriété intellectuelle pour assurer le développement économique et culturel. Dans toutes ses activités, l'OMPI sert de tribune internationale ouverte pour débattre des problèmes d'actualité relatifs à la propriété intellectuelle.

Les pays en développement sont restés au cœur des activités de l'OMPI visant à sensibiliser le public à la propriété intellectuelle. Dans beaucoup de pays, les offices de propriété intellectuelle ont la lourde tâche de mener leurs activités de sensibilisation, de faire respecter et d'appliquer les principes de propriété intellectuelle en ne disposant pour cela que de moyens limités. Beaucoup dépendent des matériels de communication et d'information produits par l'OMPI, aussi bien pour encourager les PME à utiliser des stratégies en matière de marques pour augmenter leurs parts de marché que pour faire mieux connaître aux universités les possibilités de commercialisation des résultats de recherches protégés par un brevet, ou pour enseigner aux jeunes la façon dont le droit d'auteur encourage les créateurs à continuer à créer de la musique, des films et des livres. En 2004, l'OMPI a répondu à cette demande en offrant toute une série de nouveaux produits sous différentes formes, en s'adressant tout particulièrement aux jeunes et aux entreprises. Un certain nombre de pays en développement et moins avancés ont pu obtenir un financement grâce à des programmes de coopération de l'OMPI pour traduire et imprimer ces documents dans leurs langues locales. Les contacts avec les médias du monde entier se sont développés, tout comme les discussions avec un nombre croissant de groupes et d'organisations intéressés par la propriété intellectuelle et l'action de l'OMPI.

L'OMPI a sensibilisé 73 groupes de visiteurs, principalement des étudiants, des représentants des milieux d'affaires et des fonctionnaires nationaux, à l'histoire, la structure et les activités de l'Organisation. Plus de 9500 visiteurs sont venus aux 18 expositions d'art de l'OMPI mettant en vedette les œuvres de peintres internationaux et de la région genevoise.

#### Journée de la propriété intellectuelle



**“La créativité humaine fait progresser la science, l'économie, la technologie et les arts, c'est-à-dire tous les domaines d'activité humaine. Il est indispensable de reconnaître et de développer cette ressource inépuisable, et de l'exploiter sur le plan économique pour parvenir à la prospérité dans le monde d'aujourd'hui.”**

*Kamil Idris, directeur général de l'OMPI,  
dans son message à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.*

Une soixantaine d'États membres ont organisé des activités de sensibilisation pour marquer la quatrième Journée mondiale de la propriété intellectuelle le 26 avril

2004. Trois spots télévisés de 30 secondes ont été réalisés à cette occasion et diffusés pendant toute l'année sur CNN, à la BBC et sur un grand nombre de chaînes de télévision nationales.

#### COMMUNIQUER AVEC LES ENTREPRISES

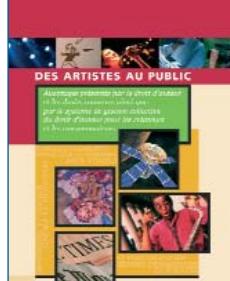
L'action menée par l'OMPI pour aider les utilisateurs effectifs du système de propriété intellectuelle à tirer le meilleur parti de leurs actifs de propriété intellectuelle, à continuer à avancer dans un secteur qui contribue fortement à la croissance des économies nationales, celui des petites et moyennes entreprises (PME).



Cet élément clé du secteur des entreprises a pu tirer parti de la masse d'informations nouvelles produite par l'OMPI pour les PME. En plus des articles de *La propriété intellectuelle au service de l'entreprise* publiés dans la revue bimensuelle de l'OMPI depuis 2002, toutes sortes de documents de référence et d'études de cas expliquant des problèmes pratiques de propriété intellectuelle dans l'optique des entreprises, ont été mis en ligne sur les pages Web de l'OMPI réservées aux PME ([www.wipo.int/sme](http://www.wipo.int/sme)).

La coopération avec les partenaires extérieurs les plus variés a été sensiblement renforcée durant l'année pour aider à traduire et/ou adapter à chaque pays les deux premiers petits guides de la série "La propriété intellectuelle au service des entreprises": "Créer une marque", dans le domaine des marques, et "L'image : un facteur déterminant", pour les dessins et modèles industriels. La Commission européenne a financé des projets pour permettre à neuf pays d'Europe de l'Est de traduire ou d'adapter les deux guides sur les PME, tandis que le programme de fonds d'action spéciale de la République de Corée à l'OMPI a financé leur adaptation pour le Kenya, la Tanzanie, l'Égypte, la Malaisie et l'Argentine. De plus, en partenariat avec divers pays du monde entier, des traductions ou des adaptations de ces deux guides ont été adoptées par une cinquantaine de pays.

### Des Artistes au Public



L'OMPI a développé sa coopération avec les organisations parties prenantes pour mieux faire comprendre comment fonctionne le système de propriété intellectuelle. "Des artistes au public", créé en collaboration avec la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et la Fédération internationale des organisations des droits de reproduction (IFRRO) explique avec des mots simples comment les créateurs tout comme les consommateurs bénéficient du droit d'auteur et des droits connexes ainsi que du système de gestion collective du droit d'auteur. Cette brochure utilise des exemples précis du monde de la musique, du cinéma et de la télévision, de l'édition, des arts visuels et du théâtre pour montrer comment le système de propriété intellectuelle aide à distribuer les œuvres, à rétribuer les créateurs, et à enrichir la vie des publics du monde entier.

## COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES

Un aspect clé de la communication consiste à collaborer avec des partenaires dans des États membres, d'autres organisations et la société civile. L'OMPI a mené des activités à grande échelle avec des contacts allant d'autres organisations intergouvernementales et des Nations Unies à des groupes d'entreprises, en passant par des organisations non gouvernementales. Le rôle croissant de la propriété intellectuelle dans des domaines en pleine évolution comme l'Internet, le commerce électronique, les ressources génétiques et les sciences de la vie a nécessité une coopération étroite avec un grand nombre de partenaires et de groupes de parties prenantes.

Dans ses travaux avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'OMPI a donné de nombreux conseils sur des questions de propriété intellectuelle à la Commission de l'OMS sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (CIPIH), chargée d'examiner les liens existant entre les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique. L'OMPI a fourni à la Commission des informations sur la façon dont les droits de propriété intellectuelle peuvent inciter à développer de nouveaux produits contre des maladies qui touchent tout particulièrement les régions pauvres.

L'OMPI a collaboré avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à l'organisation de séminaires nationaux sur les aspects du commerce liés à la propriété intellectuelle à Djibouti, au Tchad et au Niger, ainsi qu'un séminaire régional en République de Moldova. Les deux organisations ont co-organisé avec succès un Colloque à l'intention des enseignants de droit de la propriété intellectuelle, qui doit avoir lieu à nouveau en 2005.

L'OMPI a poursuivi sa coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour préparer la phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui doit se tenir à Tunis en novembre 2005.

Les bureaux de coordination de l'OMPI à New York, Washington et Bruxelles ont assuré un contact étroit avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, ainsi qu'avec de nombreux groupes de parties prenantes d'une importance vitale pour l'action de l'OMPI. Ces bureaux ont non seulement assuré la présence de l'OMPI à des réunions clés de ces organisations, mais aussi mené des activités très diverses pour sensibiliser davantage le public et lui permettre de mieux comprendre le système de propriété intellectuelle ainsi que les services et activités de l'OMPI.

#### **Coopération sur des questions clés : ressources génétiques et sécurité alimentaire**



En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'OMPI a entrepris une étude sur les droits de propriété intellectuelle dans le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources biologiques et des savoirs traditionnels qui s'y rapportent. Cette étude a été réalisée par le professeur Anil Gupta, fondateur du réseau *Honeybee* qui regroupe plus de 1500 organisations communautaires indiennes s'intéressant aux savoirs traditionnels. Cette étude examine les enseignements positifs et négatifs tirés d'études de cas réalisées au Mali, au Nigeria et en Inde. Elle a contribué à enrichir le dialogue entre l'OMPI et la Convention sur la diversité biologique (CBD) en 2004.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'OMPI a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour étudier le rôle du système de propriété intellectuelle dans l'amélioration de cultures cruciales pour les pays en développement. À l'invitation de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) de la FAO, l'OMPI a établi un rapport d'évaluation des données relatives aux brevets en rapport avec la disponibilité et l'utilisation de matériel phytogénétique dans le développement de variétés nouvelles.

#### **PROMOTION DE L'INNOVATION**

En collaboration avec le gouvernement suisse, l'OMPI a organisé en 2004 deux ateliers spécialisés sur la gestion des droits de propriété intellectuelle et les services d'aide à l'innovation. Le premier s'adressait à des représentants de l'université et des spécialistes de la R&D de 15 pays africains, et le second, à des participants venus d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine. Le projet CARDS de l'UE exécuté par l'Organisation européenne des brevets (OEB), a pris en charge les frais de participation des représentants des pays du sud de l'Europe.

L'Initiative de l'OMPI à l'intention des universités a continué à sensibiliser les étudiants et les universitaires du monde entier à la propriété intellectuelle. À la fin de l'année, 37 universités de 34 pays en développement avaient créé des bureaux d'informations sur la propriété intellectuelle.



Des prix de l'OMPI ont été décernés, dans le cadre de concours nationaux et internationaux, à 56 inventeurs de 31 pays, dont 17 pays en développement. Huit trophées de l'OMPI pour les entreprises innovantes ont été remis à des entreprises de six pays, dont trois en développement. Quatorze prix OMPI de la créativité ont récompensé des auteurs et créateurs de 10 pays, dans diverses disciplines artistiques telles que la musique, la littérature, la poésie, le cinéma et l'esthétique industrielle.

**Mazam Sabooni Asre Hazer, inventrice iranienne,  
a reçu une médaille de l'OMPI pour l'invention d'un  
matériau isolant résistant au feu à base de coton.**

# BUDGET, RESSOURCES ET DÉPENSES

26

## RECETTES ET DÉPENSES EN 2004

Les résultats financiers de l'OMPI peuvent être répartis selon les principales rubriques suivantes : (chiffres provisoires pas encore vérifiés).

<b>RECETTES</b>		(en milliers de francs suisses)
Contributions des États membres		17 209
Taxes perçues pour les services mondiaux de protection :		
PCT	193 956	
Madrid	27 172	
La Haye	2 593	
Total partiel	223 721	
Publications	2 240	
Intérêts	4 278	
Divers	3 125	
Total partiel	9 643	
<b>Total</b>	<b>250 573</b>	
<b>DÉPENSES</b>		
Personnel	178 523	
Divers	72 744	
<b>Total</b>	<b>251 267</b>	

Au début de 2004, il est apparu clairement que les recettes de l'Organisation n'avaient guère de chances d'augmenter autant que le prévoient le programme et le budget 2004-2005. Le Secrétariat a pris des mesures pour aligner les dépenses sur les niveaux de recettes révisés et pour limiter le plus possible un éventuel déficit. Les dépenses ont été réduites de 18%. On a obtenu ce résultat en procédant à une révision majeure dans un certain nombre de domaines tels que les coûts de location, de déplacement et de communication, ainsi qu'en reportant un projet de construction et en trouvant des solutions techniques et financières de rechange pour ce projet.

Après quatre exercices biennaux de déficit budgétaire, le projet de programme et de budget pour 2006-2007 assure l'équilibre budgétaire (ni déficit, ni excédent), sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le montant des commissions. Ce résultat a également été obtenu grâce à des gains d'efficacité et à un meilleur rapport coût-efficacité dans l'exécution du programme.

#### **Réduction des frais de personnel**

Depuis la fin de 2002, le nombre de recrutements a fortement diminué puisque l'on a recruté 24 personnes en 2004 contre 180 en 2002. L'effectif total de l'OMPI qui a atteint en juin 2003 le niveau maximum de 1417 agents, est tombé à 1317 à la fin de 2004. En raison de la baisse sensible du recrutement, l'accent a été mis sur le redéploiement des ressources humaines pour répondre à la demande interne.

Le ralentissement du recrutement s'est également reflété dans le nombre total de concours, au nombre de 14 en 2004 contre 110 en 2002. En 2004, huit cadres ont été recrutés directement et quatre jeunes professionnels ont été nommés. Le recrutement de personnel temporaire a été réduit au maximum.

#### **RESSOURCES ET DÉPENSES**

Environ 89% des recettes totales de l'OMPI en 2004 ont consisté en commissions payées par des utilisateurs du secteur privé qui ont fait appel aux services de protection de l'Organisation, ainsi qu'à ses services d'arbitrage et de médiation. Les contributions versées par les gouvernements des États membres ont représenté environ 7% du total, les 4% restants provenant principalement de la vente des publications de l'OMPI, de revenus locatifs et du produit des intérêts.

#### **CONTRIBUTIONS**

Les contributions des États membres sont basées sur un système de classes de contributions. Il existe 14 classes, chacune correspondant à un certain montant de contribution pour l'exercice biennal considéré. Chaque État choisit librement la classe à laquelle il appartient (et par conséquent le montant de sa contribution), trois classes étant réservées aux pays en développement. Les droits et obligations sont les mêmes pour tous les États, quelle que soit leur classe de contribution. En 2004, la contribution annuelle allait, selon la classe, d'environ 1400 francs suisses à quelque 1,1 million de francs suisses.

## MEMBRES ET NOUVELLES ADHÉSIONS

Le nombre d'États ayant adhéré ou ratifié les traités administrés par l'OMPI en 2004 témoigne du fait que l'importance des droits de propriété intellectuelle est de plus en plus reconnue, à une époque où la croissance économique repose essentiellement sur les ressources intellectuelles. En 2004, M. Kamil Idris, directeur général de l'Organisation a reçu 56 instruments d'adhésion – ou de ratification – des traités administrés par l'OMPI, contre 52 en 2003.

L'année dernière a également été marquée par une augmentation sensible du nombre de signataires du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, le Conseil de l'Union européenne ayant déposé le 1<sup>er</sup> juillet l'instrument d'adhésion de la Communauté européenne à ce traité.

Les chiffres suivants indiquent les nouvelles adhésions aux traités. Le second chiffre entre parenthèses indique le nombre total d'États parties au traité correspondant à la fin de 2004.

- Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle : **2** (168)
- Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques : **5** (157)
- Traité de coopération en matière de brevets : **1** (124)
- Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques : **2** (56)
- Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques : **4** (66)
- Traité sur le droit des marques : **3** (33)
- Traité sur le droit des brevets : **2** (9)
- Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques : **2** (74)
- Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels : **1** (44)
- Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets : **1** (55)
- Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques : **1** (20)
- Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur : **6** (50)
- Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes : **6** (48)
- Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets : **2** (60)
- Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international : **2** (22)
- Arrangement de Madrid concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits : **1** (34)
- Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique : **2** (43)
- Convention de Rome pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion : **3** (79)
- Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes : **1** (73)
- Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels (Acte de La Haye 1960) : **2** (31)
- Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye : **5** (16)

# ÉTATS MEMBRES

Au 31 mars 2005, 182 États étaient parties à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan

Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi

Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba

Danemark, Djibouti, Dominique

Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine

Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France

Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana

Haïti, Honduras, Hongrie

Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie

Jamahiriya arabe libyenue, Jamaïque, Japon, Jordanie

Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït

Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg

Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar

Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande

Oman, Ouganda, Ouzbékistan

Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal

Qatar

République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda

Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland

Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie

Ukraine, Uruguay

Venezuela, Viet Nam

Yémen

Zambie, Zimbabwe (182)



Pour plus d'informations, veuillez contacter  
**l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle:**

Adresse:

34, chemin des Colombettes  
Case postale 18  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

Téléphone:

+41 22 338 91 11

Télécopieur:

+41 22 733 54 28

Messagerie électronique:

wipo.mail@wipo.int

ou avec le Bureau de coordination de l'OMPI à New York:

Adresse:

2, United Nations Plaza  
Suite 2525  
New York, N.Y. 10017  
États-Unis d'Amérique

Téléphone:

+1 212 963 6813

Télécopieur:

+1 212 963 4801

Messagerie électronique:

wipo@un.org

Visitez le site Web de l'OMPI:

<http://wwwOMPI.int>

et commandez auprès de la librairie électronique de l'OMPI:

<http://wwwOMPI.int/ebookshop>